

Département de la SAVOIE

Arrondissement d'ALBERTVILLE

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2026.03.30_02**

Le trente mars deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Thierry BINET- Lina BLANC- Natacha BLANC- GONNET-Corinne BUSALB-Carmelo DI MARTINO-Audrey DUMONT- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Thierry HUGARD- Yohann MARCHESE- Jean-Pierre MARGUERIE- Stéphanie MARTIN- Valérie MATHE- Brigitte PETIT– François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMAN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMAN

Date de convocation : 24 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Excusés :

Absent :

Pouvoirs :

Votants : 19

Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 02 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DÉTERMINATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES NON OBLIGATOIRES.

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les Conseils municipaux peuvent créer en leur sein des Commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil municipal, et qui seront en charge d'instruire les affaires soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Considérant que la compétence revient au Conseil municipal de déterminer le nombre et la composition des Commissions municipales non obligatoires.

Considérant que le Maire est Président de droit des Commissions créées.

Considérant que dans les Communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes Commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT alinéa 3, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Toutes explications entendues, le conseil Municipal par :

<i>Abstentions</i>	
<i>Contre</i>	
<i>Pour</i>	19

➔ **DÉCIDE** de créer huit Commissions pour la durée du mandat, à savoir :

- 1- Commission Finances.
- 2- Commission Personnel.
- 3- Commission Travaux-forêt-voieries.
- 4- Commission Urbanisme « aménagement du territoire ».
- 5- Commission Communication.
- 6- Commission vie locale
- 7- Commission des affaires scolaires
- 8- Commission sécurité.

➔ **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

➔ **PROCÈDE** à l'élection des membres des huit commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, SAUF pour la commission des finances qui sera composée de l'ensemble du Conseil Municipal. Etant précisé que le Maire est Président de droit des Commissions municipales, comme suit :

Composition arrêtée de la COMMISSION FINANCES	
Président de Droit	Monsieur le Maire, François RIEU, rapporteur.
Membres de la Commission Elu(e)s (Dans l'ordre alphabétique des noms)	Ensemble du Conseil Municipal
Composition arrêtée de la COMMISSION PERSONNEL	
Président de Droit	Monsieur le Maire, François RIEU.
Membres de la Commission Elu(e)s (Dans l'ordre alphabétique des noms)	Annette BELLANGER 2 -ème adjointe - Rapporteur. Corinne BUSALB Pascal DUMONT Rémi FERRONT Virginie GARDET

Composition arrêtée de la COMMISSION TRAVAUX- FORETS – VOIERIES	
Président de Droit	Monsieur le Maire, François RIEU.
Membres de la Commission Elu(e)s (Dans l'ordre alphabétique des noms)	Pascal DUMONT, 1er adjoint- Rapporteur Yohann MARCHESE, Conseiller délégué voirie Rémi FERRONT, Conseiller délégué forêts Sabrina ARNAUD Thierry BINET Lina BLANC Jean- Pierre MARGUERIE Olivier RUFFIER Natacha BLANC-GONNET Brigitte PETIT Carmelo DI MARTINO
Composition arrêtée de la COMMISSION URBANISME- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
Président de Droit	Monsieur le Maire, François RIEU.
Membres de la Commission Elu(e)s (Dans l'ordre alphabétique des noms)	David TORDJMAN, 3^{ème} adjoint- Rapporteur Rémi FERRONT, Conseiller délégué en charge des conformités d'urbanisme. Lina BLANC Audrey DUMONT Rémi FERRONT Valérie MATHE Olivier RUFFIER Natacha BLANC-GONNET Brigitte PETIT
Composition arrêtée de la COMMISSION COMMUNICATION	
Président de Droit	Monsieur le Maire, François RIEU.
Membres de la Commission Elu(e)s (Dans l'ordre alphabétique des noms)	David TORDJMAN, 3^{ème} adjoint- Rapporteur Audrey DUMONT Stéphanie MARTIN
Composition arrêtée de la COMMISSION VIE LOCALE	
Président de Droit	Monsieur le Maire, François RIEU.
Membres de la Commission Elu(e)s (Dans l'ordre alphabétique des noms)	Madame Lina BLANC, 4^{ème} adjointe – Rapporteur Madame Valérie MATHE- conseillère déléguée à l'animation et aux associations Sabrina ARNAUD Audrey DUMONT Natacha BLANC-GONNET Pascal DUMONT

Composition arrêtée de la COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES	
Président de Droit	Monsieur le Maire, François RIEU.
Membres de la Commission Elu(e)s (Dans l'ordre alphabétique des noms)	Madame Corinne BUSALB, Conseillère déléguée aux affaires scolaires- Rapporteur Thierry BINET Pascal DUMONT Virginie GARDET Rémi FERRONT
Composition arrêtée de la COMMISSION SÉCURITÉ	
Président de Droit	Monsieur le Maire, François RIEU.
Membres de la Commission Elu(e)s (Dans l'ordre alphabétique des noms)	Monsieur Thierry BINET, Conseiller délégué à la sécurité- Rapporteur Annette BELLANGER Pascal DUMONT Stéphanie MARTIN Valérie MATHE David TORDJMAN Brigitte PETIT

A GRIGNON, le 30 mars 2026
Le Maire,

François RIEU



Le secrétaire de séance,

David TORDJMAN

